Image not found or type unknown

Deces de papa avec des dettes

Par **virel**, le **28/05/2013** à **15:10**

bonjour,
Voilà je vous explique mes parents ont divorcé il y a environ 30 ans. Mon père s'est remarié avec ma belle mère qui avait 3 enfants et enceinte d'un autre et a reconnu celui-ci à la naissance. Une vingtaine d'année ont passé et mon père décède laissant derrière lui quelques dettes. Ma demi soeur qui porte le même nom s'est occupée de l'enterrement.Nous les enfants du premier mariage Peut-on refuser de payer l'enterrement et ces dettes?
merci

Par **cocotte1003**, le **28/05/2013** à **19:36**

bonjour, pour les frais d'enterrement, vous ne pouvez pas car ils font partie de l'obligation alimentaire. Pour les dettes, il vous fait refuser l'héritage pour vous mais aussi pour vos enfants, cordialement

Par **virel**, le **29/05/2013** à **08:35**

merci cocotte pour votre rapidité,
et si un des enfants ne veut pas payer l'enterrement est ce qu'on doit payer ca par ou pas
cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés